

| | | | |
|-------------------------------------|--|-------------------------------------|-----------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> | Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt | <input checked="" type="checkbox"/> | Back-office - Options |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Négociation - Dérivés sur actions et indices | <input checked="" type="checkbox"/> | Technologie |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Back-office - Contrats à terme | <input checked="" type="checkbox"/> | Réglementation |

CIRCULAIRE
Le 19 septembre 2011

SOLLICITATION DE CANDIDATURES

COMITÉ DE DISCIPLINE – BOURSE DE MONTRÉAL INC.

La Division de la réglementation de Bourse de Montréal Inc. (la Bourse) sollicite les candidatures de personnes qui seraient intéressées à agir comme membre du Comité de discipline de la Bourse (le Comité).

À titre d'organisme d'autoréglementation, la Bourse, par l'entremise de sa Division de la réglementation, est responsable de la réglementation de ses marchés. Le Comité entend les plaintes de nature disciplinaire déposées en vertu des Règles de la Bourse et peut, notamment, imposer aux participants agréés, personnes approuvées et titulaires de permis restreint de négociation les sanctions prévues à l'article 4105 de ses Règles. Le Comité est également responsable de l'acceptation ou du rejet des offres de règlement déposées en vertu des articles 4201 et suivants de ces Règles.

Lors d'une telle audition, le Comité est composé de trois (3) personnes nommées par le vice-président, Affaires juridiques (produits dérivés) de la Bourse, dont :

- deux (2) personnes qui sont, soit des administrateurs, dirigeants ou associés de participants agréés de la Bourse, ou qui sont à la retraite du secteur des valeurs mobilières et qui, avant de quitter, agissaient en tant que tel, ou qui sont membres du Comité spécial; et
- une (1) personne qui n'est liée d'aucune façon à un participant agréé de la Bourse ou à la Bourse elle-même.

La Bourse dresse une liste des personnes admissibles à agir comme membre du Comité. Cette liste et toute modification à celle-ci, le cas échéant, doivent être approuvées par le Comité spécial de la réglementation.

Circulaire no : 144-2011

Toute personne rencontrant ces critères et souhaitant poser sa candidature est invitée à transmettre une lettre de présentation, ainsi qu'un exemplaire de son *curriculum vitae*, aux coordonnées suivantes :

Monsieur Jacques Tanguay
Vice-président, Division de la réglementation
Bourse de Montréal Inc.
Tour de la Bourse, C.P. 61
800, square Victoria
Montréal (Québec) H4Z 1A9
Courriel : jtanguay@m-x.ca

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec M. Francis Larin, directeur et conseiller juridique, Division de la réglementation, au 514 871-3516 ou par courriel à l'adresse flarin@m-x.ca .

Jacques Tanguay,
Vice-président, Division de la réglementation